

Paris, le 25 avril 2024

Meta condamné à empêcher toute nouvelle publicité illicite contrefaisant les marques du Groupe Barrière

Depuis plusieurs mois, le Groupe Barrière est victime d'une campagne massive d'utilisation frauduleuse de ses marques, de l'image de ses établissements et de certains de ses salariés sur différents canaux en ligne.

A l'inverse d'autres acteurs du monde numérique, Meta n'a pas pris de mesures efficaces, alors que ses plateformes diffusent des publicités pour des offres de casinos en ligne - une activité illégale en France - qui usurpent les marques du Groupe Barrière.

Face à ces agissements frauduleux et au grave préjudice d'image subi, le Groupe Barrière a été contraint, dès le mois de novembre 2023, d'engager différentes actions judiciaires et administratives afin que les opérateurs de jeux illicites en ligne, les annonceurs, mais aussi Meta qui diffuse de telles publicités et s'enrichit par la même occasion, soient sanctionnés.

A ce jour, en France, ces publicités frauduleuses ont été vues plus de 80 millions de fois.

Le 11 janvier 2024, la justice française a ordonné à Meta de mettre en œuvre des mesures de filtrage de nature à prévenir les publicités illicites sur ses plateformes. Meta a contesté cette décision et hier la justice a une nouvelle fois ordonné à Meta de mettre en place des mesures de filtrage.

"Nous nous félicitons de cette décision de justice qui rappelle que le monde numérique n'est pas une zone de non-droit et que la loi s'applique à tous. Le Groupe Barrière continuera à agir pour protéger ses clients, ses salariés, son image et plus globalement son intérêt social. Nous attendons désormais des pouvoirs publics français et européens des mesures fortes pour endiguer un fléau qui porte atteinte non seulement au Groupe Barrière, mais aussi à de plus en plus d'entreprises européennes. Nous sommes déterminés à engager toute nouvelle initiative qui serait nécessaire pour défendre notre Groupe, faire valoir nos droits et mettre fin à cette forme d'impunité" déclare Alexandre Barrière, co-président du Groupe.

Le groupe Barrière est présidé par Joy Desseigne-Barrière et Alexandre Barrière, 4ème génération à développer le Groupe familial fondé en 1912 par François André.

Depuis ses débuts, le Groupe a développé des offres sans équivalent dans le domaine des loisirs haut de gamme, fondées sur le souci de l'excellence opérationnelle, de la qualité de service, et de l'art de vivre à la française. Il regroupe aujourd'hui 32 casinos, 1 club de jeux, 19 hôtels de luxe implantés dans 37 destinations uniques participant à leur renommée internationale. Il compte aussi plus de 150 restaurants et bars, dont le célèbre Fouquet's sur les Champs-Elysées, marque française emblématique née en 1899 et présente aujourd'hui à New York, au Louvre Abu Dhabi et à Dubaï. Au sein de ses établissements, le Groupe propose par ailleurs près de 3 500 spectacles et animations par an.

Barrière compte près de 7 000 collaborateurs et son chiffre d'affaires s'est élevé à 1,38 milliard d'euros pour l'exercice clos le 31 octobre 2023.

Barrière est une marque sous laquelle sont commercialisées les activités de deux Groupes distincts : Groupe Lucien Barrière (GLB) et Société Fermière du Casino Municipal de Cannes (SFCMC).

Contacts presse

Mélusine BinderDirectrice communication Groupe +33 6 60 33 85 82